



**Groupement Hospitalier de Territoire
Nord Ouest Vexin Val-d'Oise**

- Centre Hospitalier René-Dubos
- Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise
- Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



**Région
Île-de-France**
Action financée par la Région Ile-de-France

GHT

Nord Ouest Vexin val-d'Oise

INFORMATIONS SUR LES IFSI/IFAS DU GHT NOVO ET SUR LES MODALITES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN IFSI DE SEPTEMBRE 2021

Journée Portes Ouvertes du 30 Janvier 2021

Centre Hospitalier René-Dubos

Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



1. Présentation des IFSI/IFAS du GHT NOVO

Centre Hospitalier René-Dubos

Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

GHT
Nord Ouest Vexin val-d'Oise

PRESENTATION DES IFSI/IFAS DU GHT NOVO

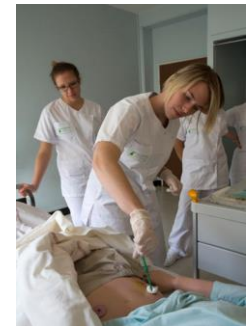
IFSI/IFAS de Beaumont

- **Site** : Centre psychothérapique Les Oliviers
- **Bâtiment** : construit en 1973
- **Agréments** :
 - IFSI: 75 Etudiants / promotion
 - IFAS: 20 Elèves / promotion
- **Terrains de stage** : 85 partenaires - 29% couverts par le GHCPPO (ESI) et 71% (EAS)



IFSI/IFAS de Pontoise

- **Site** : Face au Centre Hospitalier René Dubos
- **Bâtiment** : construit en 1967
- **Agréments** :
 - IFSI: 95 Etudiants / promotion
 - IFAS: 25 Elèves + 10 cursus partiel / promotion
- **Terrains de stage** : 107 partenaires - 45% couverts par le CHRD (ESI) et 55% (EAS)
- **Département de formation continue**





IFSI/IFAS site Beaumont-Sur- Oise



IFSI/IFAS Beaumont- Sur-Oise





IFSI/IFAS site Pontoise



IFSI/IFAS site Pontoise



PRESENTATION DES IFSI/IFAS DU GHT NOVO



- **Equipe : 43**
- **Etudiants et élèves : 555**
- **Stagiaires en formation continue : 200 environ**



2. Les formations au sein des IFSI/IFAS du GHT NOVO

RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION 2020

SELECTION IDE	BEAUMONT	PONTOISE
Nb de candidats AS ou relevant de la FPC inscrits aux épreuves de sélection	23	35
Nb de candidats AS/FPC admis	18	19
Nb de candidats via Parcoursup admis	62	79
Taux de remplissage	106 %	103 %
SELECTION AS	BEAUMONT	PONTOISE
Nb d'inscrits aux épreuves de sélection		
Nb de candidats admis sur la LP		
Nb de candidats admis sur la LC		
Taux de remplissage	%	%

ETUDIANTS ET ELEVES EN FORMATION INITIALE 2020 - 2021

FORMATIONS	BEAUMONT	PONTOISE
Etudiants en soins infirmiers – 1 ^{ère} année Promotion 2020/2023	80 à la rentrée 75 actuellement	99 à la rentrée 96 actuellement
Etudiants en soins infirmiers – 2 ^{ème} année Promotion 2019/2022	60 à la rentrée 58 actuellement	89 à la rentrée 86 actuellement
Etudiants en soins infirmiers – 3 ^{ème} année Promotion 2018/2021	54 à la rentrée 53 actuellement	85 à la rentrée 85 actuellement
Élèves aides-soignants		22 + 8 en cursus partiel

ORIGINES GEOGRAPHIQUES A L'ENTREE EN FORMATION

FORMATION IDE	BEAUMONT	PONTOISE
% ESI domiciliés IDF hors 95	13%	11%
% ESI domiciliés dans le 95	51%	77%
% ESI domiciliés hors IDF	28%	12%
FORMATION AS	BEAUMONT	PONTOISE



**Groupement Hospitalier de Territoire
Nord Ouest Vexin Val-d'Oise**

- Centre Hospitalier René-Dubos
- Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise
- Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



**COORDINATION
DES INSTITUTS
DE FORMATION
PARAMEDICALE
DU GHT NOVO
PROJET PÉDAGOGIQUE
DE TERRITOIRE**

Avril 2018



3. Projet Pédagogique de Territoire

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- ❖ **Maintenir un maillage territorial des formations**
- ❖ **Se préparer à la certification**
- ❖ **S'adapter au « virage ambulatoire »**
- ❖ **Développer l'inter professionnalité**
- ❖ **Mettre en place des parcours de stage professionnalisants**
- ❖ **Prendre sa place dans le processus d'universitarisation**
- ❖ **Promouvoir la recherche**
- ❖ **Améliorer la gestion des instituts de formation**
- ❖ **Développer l'innovation pédagogique**
- ❖ **Soutenir les étudiants et élèves en formation**

4. Les Modalités d'accès à la formation et de Sélection

LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

❖ **Etre âgé de 17 ans** au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

❖ **2 voies d'accès en 2021 :**

1) Préinscription sur la plateforme nationale **PARCOURSUP** pour les **candidats de terminale, les bacheliers ou équivalents du Bac;**

2) **Epreuves de sélection** pour les candidats relevant de la **formation professionnelle continue (FPC)**. Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat = **inscriptions clôturées le 29/01/2021**

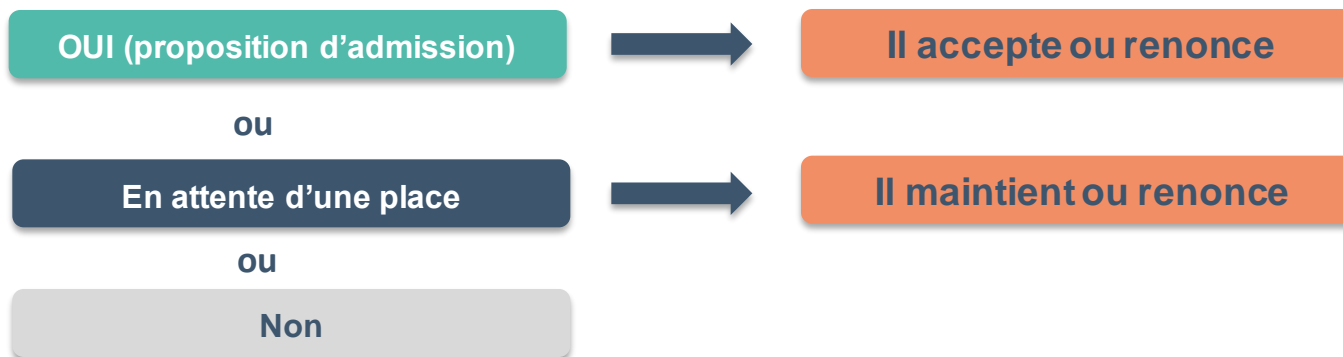
Sont considérés candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que défini par l'article L. 6311-1 du code du travail, les personnes justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

LES MODALITES DE SELECTION

1) Les candidats **bacheliers ou équivalents** : *phase d'inscription*

- ❖ **Inscription sur la plateforme PARCOURSUP** et formulation des vœux : un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles
- ❖ La formation en soins infirmiers est une **filière sélective** : la règle de sélection est **l'admission sur dossier**
- ❖ **Sélection faite au sein du groupement universitaire** par les formateurs des IFSI (16 IFSI de l'UNIVERSITE DE PARIS)
- ❖ **Réponses à partir du 27 mai 2021 des IFSI**

Choix du futur étudiant du 27 mai au 16 juillet 2021



LE CALENDRIER PARCOURSUP 2021

Le calendrier 2021 en 3 étapes



LES MODALITES DE SELECTION

1) Les candidats bacheliers ou équivalents : *phase d'admission* (les lycéens font leur choix)

- ❖ Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- ❖ **Les candidats reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- ❖ C'est pour cette raison que **Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- ❖ Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, **leur rang dans la liste d'attente** sera affiché pour chaque formation.
- ❖ Fin de la phase principale d'admission : **Les candidats doivent confirmer avant le 16 juillet 2021 la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

LES MODALITES DE SELECTION

2) Les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC)

- ❖ Toute personne ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle c'est-à-dire ayant cotisé trois années à un organisme de protection sociale en France
- ❖ Inscription sur le site Internet de chaque institut et nécessité de réaliser 2 choix pour l'affectation à un IFSI soit un choix d'IFSI n° 1 et un choix n° 2
- ❖ Calendrier des épreuves de sélection :
 - **Epreuve écrite : *Annulée***
 - **Epreuve orale : période du 15 février au 12 mars 2021 sur le site des IFSI/IFAS de Pontoise ou de Beaumont-sur-Oise**
- ❖ Affichage des résultats le 15 avril 2021 à 14h sur chaque site

LES MODALITES DE SELECTION

2) Les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC)

Epreuve orale : entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat à partir d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Dossier à amener complet lors de l'épreuve orale comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation

- ❖ **L'épreuve orale est notée sur 20 points**
- ❖ **Admission du candidat avec un note $\geq 10/20$** et classé dans la limite des places ouvertes par l'établissement pour la voie relevant de la formation professionnelle continue.
- ❖ Il n'existe pas de liste complémentaire. Le choix n° 2 IFSI est examiné ensuite à la commission d'examen des vœux au niveau universitaire sous réserve de place disponible.

PREVENTION DE LA FRAUDE LORS DE L'EPREUVE

- ❖ Les téléphones portables et les objets connectés doivent être éteints et rangés dans les sacs durant l'entretien.
- ❖ Les oreilles doivent être dégagées : pas de port de casquettes, de bandanas, de foulards ou de serres tête...

5. Les conditions d'entrée en IFSI

LES CONDITIONS D'ENTREE EN IFSI

- ❖ Réussite à la sélection via PARCOURSUP ou aux épreuves de sélection.
- ❖ Réussite au diplôme qui permet le titre d'inscription (ex : Bac pour les lycéens).
- ❖ Admission sur liste principale dans l'IFSI dans lequel l'inscription a été faite.
- ❖ Admission sur liste complémentaire soit dans l'IFSI dans lequel l'inscription a été faite ou dans l'IFSI du choix n° 2 pour les candidats relevant de la FPC ou dans un IFSI de la région Ile-de-France pour les candidats relevant de la sélection par Parcoursup.

LES CONDITIONS MEDICALES D'ENTREE EN IFSI *A REMPLIR IMPERATIVEMENT*

- ❖ Production d'un *certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant de l'absence de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier,*
AU PLUS TARD LE 1er JOUR DE LA RENTREE

- ❖ Production d'un *certificat médical de vaccinations conforme* à la réglementation en vigueur pour les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France,
AU PLUS TARD LE 1er JOUR DU 1er STAGE :

LES CONDITIONS MEDICALES D'ENTREE EN IFSI A REMPLIR IMPERATIVEMENT

- Vaccinations à jour :
 - ❖ Diphtérie /Tétanos/ Polio (vaccinations obligatoires en France)
 - ❖ ***Hépatite B (vaccination obligatoire pour tous les professionnels de la santé)***



ANTICIPER LA VACCINATION contre l'hépatite B

+++

(pas de stage si sérologie négative et difficulté d'approvisionnement des vaccins)

- ❖ BCG et test anti tuberculinique

COUVERTURE SOCIALE ET RESPONSABILITE CIVILE

- ❖ Avoir une couverture sociale à jour.
- ❖ Être couvert par une assurance civile personnelle.

COÛT DE LA FORMATION

❖ **Coût de la formation**

8 950.00 euros par année de formation

(Prise en charge par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour les personnes ayant quitté depuis moins de 2 ans le cursus scolaire + autres cas d'éligibilité à ajouter Cf. dossier d'inscription)

❖ **Droits de scolarité**

170 euros (pour la rentrée 2020)

❖ **La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus.** La loi prévoit qu'elle soit collectée par le CROUS. D'un montant annuel de 91€ (à titre indicatif), on peut y être assujetti ou en être exonéré en fonction des cas.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

- **Les critères de voie d'accès à la formation sont à dissocier des modalités de prise en charge financière de la formation** : La voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat peut obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation ;
- Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'IFSI et le Conseil régional, ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation ;
- **ATTENTION : c'est la situation à l'entrée en formation qui prévaut pour toute la durée de la formation au regard de l'éligibilité ou non à la prise en charge par le Conseil Régional d'Ile-de-France.**

CRITERES D'ELIGIBILITE A LA PRISE EN CHARGE PAR LE CRIF en 2021

- ❖ Etudiant/élève sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception des apprentis
 - Le coût de la formation des étudiants en formation initiale est pris en charge par une subvention émanant de la Région Ile-de-France
 - Le droit d'inscription universitaire en IFSI reste à la charge de l'étudiant (170€ pour l'année universitaire 2020-2021)
- ❖ Etudiant demandeur d'emploi
 - Le coût de la formation de l'étudiant relevant du Pôle Emploi est pris en charge par une subvention de la Région Ile-de-France **si et seulement si** vous n'êtes pas démissionnaire et que vous êtes inscrit à Pôle Emploi **depuis plus de six mois** à la date d'entrée en formation
 - Le droit de scolarité annuel d'inscription en IFSI reste à la charge de l'étudiant (170€ pour l'année universitaire 2020-2021)
- ❖ Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis
- ❖ Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) y compris en cas de démission
- ❖ Les bénéficiaires du RSA
- ❖ Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

AUTRES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

❖ Etudiant salarié

- Prendre contact auprès de la direction des ressources humaines de votre établissement employeur ou le service de formation continue, qu'il relève du secteur public ou du secteur privé ;
- La prise en charge est fixée par l'organisme financeur, par exemple : FONGECIF, UNAGECIF, UNIFORMATION...

❖ Etudiant en Promotion professionnelle

- Le coût de la formation (8 950 euros par an plus ou moins le taux d'augmentation annuel réévalué chaque année) et les frais d'inscription en IFSI (170€ à titre indicatif pour l'année universitaire 2020-2021) sont pris en charge par l'employeur. Pour tous renseignements, prendre contact auprès de la direction des ressources humaines ou du service de formation continue de votre établissement employeur.

❖ Prise en charge individuelle

- Le coût de la formation (8 950 euros par an plus ou moins le taux d'augmentation annuel réévalué chaque année) et les frais d'inscription en IFSI (170€ pour l'année universitaire 2020-2021), sont à votre charge si vous ne relevez d'aucune situation citée ci-dessus.

RAPPEL : Les salariés **démissionnaires et/ou en disponibilité** font partie de ceux qui devront s'acquitter du coût total de la formation pendant les trois années de formation.

6. La formation en soins infirmiers

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier

- ❖ Confie aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) l'organisation des épreuves de sélection permettant d'effectuer les études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en concertation avec l'université de rattachement (Université de Paris)
- ❖ Fixe les conditions d'accès à la formation
- ❖ Etablit le référentiel de la formation

LE REFENTIEL DE FORMATION



FORMATIONS DES PROFESSIONS DE SANTÉ

 Diplôme d'État d'**INFIRMIER**

PORTFOLIO
de l'étudiant



 Étudiant :

Nom : _____

 Prénoms : _____

 Institut de formation en soins infirmiers : _____

Date d'entrée dans la formation : _____

 Formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant :

Nom : _____

Prénom : _____

Document à tenir à disposition lors du jury final

© 2013 Berger-Levrault (ISBN : Portfolio complet : 531 220)

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

3 années d'études = 6 semestres

4200 heures



2100 heures

enseignements théoriques



2100 heures

stages

LES STAGES

- ❖ Semestre 1 : 5 semaines
- ❖ Semestre 2 : 10 semaines
- ❖ Semestre 3 : 10 semaines
- ❖ Semestre 4 : 10 semaines
- ❖ Semestre 5 : 10 semaines
- ❖ Semestre 6 : 15 semaines en 2 fois et sur 2 lieux

➤ Les disciplines obligatoires des stages :

Soins de courte durée

Soins en santé mentale et en psychiatrie

Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation

Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

➤ Dans le département du Val d'Oise et Paris Ile de France en majorité

FINALITES DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- ❖ Obtention du **Diplôme d'Etat Infirmier**
 - ❖ Obtention du grade de Licence dans le cadre du système L.M.D (Licence – Master – Doctorat)
- ➔ La formation est assurée par l'IFSI en partenariat avec l'Université de Paris (fusion des universités Paris 7-Diderot et Paris 5-Descartes) et la région Ile de France

 Région
île de France
Action financée par la Région Ile-de-France

 Université
de Paris

7. La rentrée de septembre 2021

Centre Hospitalier René-Dubos

Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

GHT
Nord Ouest Vexin val-d'Oise

LA RENTREE 2021

❖ **Pré-rentrée le 3 septembre 2021**

❖ **Rentrée le 6 septembre 2021**

A condition de produire un ***certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant de l'absence de contres indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier***

❖ **Départ en stage dès le 11 octobre 2021**

A condition de produire un **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur pour les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, notamment contre l'hépatite B**

+++

Merci de votre écoute...
Passons aux échanges

